







Elections municipales

POUR DES POLITIQUES COMMUNALES SOLIDAIRES ET INCLUSIVES





Charte d'engagement

Elections Municipales 2020









Elections Municipales

POUR DES POLITIQUES COMMUNALES SOLIDAIRES ET INCLUSIVES

Charte d'engagement

Elections Municipales 2020



Le pari de la solidarité et des politiques inclusives constitue le meilleur moyen d'offrir à chaque individu une place dans la société, quelle que

soient sa singularité et sa

situation.

La loi du 11 février 2005 et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées énoncent l'accès « à tout pour tous ».



Faisons le pari d'une société ouverte à tous!

Aujourd'hui encore, près de douze millions de personnes en situation de handicap en France dont 900 000 en situation de handicap intellectuel et/ou avec autisme, n'ont pas accès à la même vie que les autres citoyens.

L'Adapei des Hautes-Pyrénées, affiliée à l'UNAPEI Région Occitanie et membre du mouvement UNAPEI nationale, œuvre chaque jour pour favoriser l'inclusion de ses publics. Face aux défis du quotidien, l'Adapei appelle à une société plus solidaire, plus inclusive, une société qui réserve une place à chacun.

Communes et intercommunalités des tautes-Pyrénées, améliorer le vivre ensemble profitera à tous!

Dans ce contexte, les communes disposent d'une responsabilité particulière : impulser des dynamiques capables de lutter contre les discriminations et l'isolement des personnes en situation de handicap et de leurs familles au plus près de leurs besoins.

L'Adapei des Hautes-Pyrénées rappelle qu'une société inclusive se doit d'accompagner toutes les personnes handicapées pour leurs permettre un accès à l'école, à un travail, à un logement, à la santé et la citoyenneté tout au long de leurs parcours.

C'est dans ce cadre que l'Association, représentée par sa Présidente, Mme Evelyne Lucotte-Rougier, propose aux candidats de signer la charte d'engagement Adapei et ainsi de mettre en œuvre les préconisations et propositions du mouvement s'ils sont élus.

L'Adapei des Hautes-Pyrénées s'engage de son côté à accompagner et appuyer les candidats élus tout au long de leurs mandats dans leur démarche pour une société ouverte à tous.

Si je suis Elu(e), je m'engage

A PRENDRE EN COMPTE LES ATTENTES DES CITOYENS EN SITUATION DE HANDICAP INTELLECTUELS ET COGNITIFS

Candidat aux élections municipales 2020, si je suis élu(e), je m'engage à mettre en œuvre les préconisations et propositions de l'Adapei des Hautes-Pyrénées.

AXe 1 : 6 arantir une place dans la cité pour les personnes handicapées intellectuelles et cognitives.

Une société inclusive se doit d'accompagner toutes les personnes handicapées pour leurs permettre un accès à l'école, à un travail, à un logement, à la santé et la citoyenneté tout au long de leurs parcours. La loi du 11 février 2005 et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées énoncent l'accès « à tout pour tous ».

Ce principe d'accessibilité universelle doit s'appliquer pour toutes les personnes, quel que soit leur handicap. Pour cette raison, j'agirai pour :

Un accès aux crèches et services de la petite enfance

- Favoriser l'accueil des enfants handicapés intellectuels et cognitifs dans les crèches, haltes garderies, centres de loisirs, et activités périscolaires dès la maternelle.
- Repérer les troubles neurodéveloppementaux dès le plus jeune âge, notamment en formant les professionnels de la petite enfance.
- Collaborer avec les services de la petite enfance handicapée pour développer des plateformes d'appui à l'accueil des enfants handicapés au sein des crèches et auprès des assistantes maternelles.



Un accès à l'école pour tous les enfants handicapés

- Informer les familles des possibilités d'accueil scolaire et périscolaire.
- Former les agents et les animateurs à l'accueil et l'accompagnement des enfants handicapés intellectuels et cognitifs.
- Participer aux actions tendant à favoriser l'inclusion scolaire des jeunes handicapés intellectuels et cognitifs en partenariat avec l'Éducation nationale.
- Aménager des espaces et du temps à l'école pour s'adapter aux besoins spécifiques des élèves handicapés

Une mairie et des services accessibles

- Former au handicap intellectuel et cognitif les élus et les agents en charge de l'accueil du public.
- Généraliser l'utilisation du langage « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC) : formulaires administratifs et informations publiques, campagne grand public.
- Adopter et déployer le pictogramme S3A, symbole d'accessibilité pour les personnes handicapées intellectuelles et cognitives.
- S'assurer du fonctionnement effectif des commissions communales d'accessibilité des personnes handicapées et y prendre en compte le handicap intellectuel et cognitif.





Des emplois et des marchés dédiés

- Respecter l'obligation de 6 % d'emploi de personnes handicapées dans l'effectif des agents communaux.
- Sensibiliser les employeurs privés et publics de la commune à l'emploi des personnes handicapées intellectuelles et cognitives.
- Intégrer les Esat et les entreprises adaptées aux manifestations ouvertes aux autres acteurs économiques du territoire.

Un accès au sport, à la culture, aux loisirs et aux vacances

- Conventionner les associations subventionnées par la ville pour qu'elles développent leur accessibilité aux personnes handicapées intellectuelles et cognitives.
- Favoriser les liens entre les services d'accompagnement des personnes handicapées intellectuelles et cognitives et les centres sociaux et culturels communaux.
- Adopter les labels et chartes existants qui favorisent l'accès à la culture, au sport et aux loisirs.



Axe 2 : Défendre une société qui inclut tous les citoyens

Lieu privilégié d'exercice de la citoyenneté, la commune peut impulser une dynamique inclusive pour ses concitoyens handicapés intellectuels et cognitifs. Pour y parvenir, au-delà des intentions, elle doit engager une politique volontariste, l'afficher et se donner les moyens de la mettre en œuvre. Cela passe aussi par la mise en place d'instances participatives consultatives pour les personnes handicapées et leurs représentants, comme par la participation aux instances communales et l'implication de tous les habitants.

Permettre l'accès de tous aux mêmes droits

- Élaborer une charte Ville-Handicap, qui énonce les grands axes de la politique communale du handicap pour la durée du mandat.
- Rendre le vote plus accessible aux personnes handicapées intellectuelles et cognitives en facilitant la compréhension du processus électoral dans tous les bureaux de vote de la commune.
- Susciter la participation des personnes handicapées dans les différentes instances de la démocratie participative : conseil d'administration du centre communale d'action sociale, conseil des enfants, conseil de quartier...
- Sensibiliser à l'urgence de répondre aux besoins des accompagnements des personnes handicapées sans solution et à ceux de leurs familles.

Un déplacement facilité



- Faciliter l'accès aux transports en commun par une signalétique adaptée et la formation des personnels.
- Favoriser le développement des transports spécialisés.
- Proposer des apprentissages à la sécurité routière dans les établissements qui accueillent les personnes handicapées intellectuelles et cognitives.

Un habitat autonome au cœur de la cité

Prévoir des accompagnateurs de projet d'habitat en mesure d'aider les promoteurs de projet, quels qu'ils soient : personnes, proches, professionnels du médico-social.



- Faire participer les futurs habitants au projet d'habitat : Nécessaire prise en compte des besoins et de la configuration de base des logements.
- Assurer un accompagnement à l'autonomie de qualité pour les personnes handicapées dans leur lieu de vie.
- Demander le respect de l'obligation de recensement : Les communes de plus de 5000 habitants ont l'obligation de procéder à un recensement de l'offre de logement accessible depuis la loi du 11 février 2005 sans que cela soit effectif.
- Créer une commission extra-communale pour recueillir les aspirations et les attentes des personnes : sous la forme d'un observatoire local de l'habitat des citoyens en situation de handicap.
- Désigner un « responsable des politiques inclusives » chargé d'assurer, au niveau de la municipalité, l'interface avec les différents services de la commune.

Mettre en œuvre des actions de sensibilisation du public

OF

- Informer et sensibiliser l'ensemble des habitants de la commune sur le handicap via le journal municipal, des expositions, forums, journées thématiques, campagne d'affichage.
- Encourager les initiatives citoyennes et de solidarité ainsi que les projets associatifs visant à sensibiliser au handicap intellectuel et cognitif.

Charte d'engagement

Elections Municipales 2020



Candidat aux élections municipales 2020, si je suis élu(e), je m'engage à mettre en œuvre les préconisations et propositions de l'Adapei des Hautes-Pyrénées.

L'Adapei des Hautes-Pyrénées s'engage, si vous êtes élu, à vous appuyer dans votre démarche pour une société ouverte à Tous.

Prénom et Nom du candidat(e): Stephane LACOSTE

Signature du candidat :

Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER

Présidente

Adapei des Hautes-Pyrénées

Elections municipales

POUR DES POLITIQUES COMMUNALES SOLIDAIRES ET INCLUSIVES